

NATURE DU POSTE

Poste : Infirmier diplômé d'État – Évaluateur AAH-2 (F/H)

Cadre d'emploi : Infirmier diplômé d'État – Catégorie A

Statut : Agent contractuel – CDD 3 ans renouvelable

Temps de travail : Temps plein

Télétravail : Oui selon les règles en vigueur à la MDPH

Management d'équipe : Non

Rattachement : Pôle Évaluation – sous l'autorité de la Responsable du Pôle Évaluation

Lieu de travail : MDPH 75 - 69 rue de la Victoire - 75009 PARIS

Prise de poste souhaitée : Dès que possible

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris est le guichet unique et le centre ressources pour les Parisiennes et Parisiens en situation de handicap. Elle assure des missions d'information, d'accueil, d'évaluation des besoins de compensation, d'attribution des prestations et d'orientation scolaire, médico-sociale ou professionnelle. Près de 200 000 Parisiennes et Parisiens ont un droit ouvert à la MDPH de Paris.

La MDPH compte près de 160 agentes et agents répartis en trois pôles – Pôle Accueils et Communication (PAC), Pôle Instruction des Droits (PID) et Pôle Évaluation (PE) – ainsi qu'une administration générale.

Le PAC informe, simplifie et accompagne le parcours de l'utilisateur afin de faciliter l'accès aux droits. Le PID vérifie la complétude et la recevabilité administrative des dossiers, assure leur suivi administratif et prépare les réunions de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Le PE assure l'évaluation des besoins de compensation, dans le respect du projet de vie de la personne, et élabore les propositions de réponses au regard des critères réglementaires en vigueur.

DESCRIPTION DU SERVICE

Le Pôle Évaluation est composé de plusieurs unités correspondant à différentes thématiques : enfants, jeunes et scolarisation, formation et insertion professionnelle, orientation et parcours, prestation de compensation du handicap et médicale.

Le poste s'inscrit dans le déploiement du dispositif dit « AAH-2 », relatif aux demandes d'Allocation aux adultes handicapés pour lesquelles l'appréciation de la restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi (RSDAE) constitue un élément central de l'évaluation.

Dans ce cadre, l'infirmier ou l'infirmière intervient prioritairement sur l'évaluation des situations AAH-2. L'évaluation repose sur l'analyse du dossier et, lorsque cela est nécessaire, sur un contact complémentaire avec l'utilisateur ou les partenaires, selon des modalités adaptées à la situation (entretien téléphonique, entretien en présentiel ou échange avec un partenaire). Son expertise clinique et paramédicale contribue notamment à objectiver le retentissement fonctionnel des pathologies, déficiences et traitements sur l'autonomie et les possibilités d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Le poste contribue également à renforcer l'approche globale des situations, l'harmonisation des pratiques d'évaluation et la qualité du suivi de l'activité AAH-2, en lien avec l'encadrement et l'équipe pluridisciplinaire.

MISSIONS

Sous l'autorité de la Responsable du Pôle Évaluation, l'infirmier ou l'infirmière assure notamment les missions suivantes :

- Évaluer prioritairement les demandes d'AAH relevant de l'AAH-2, à partir des pièces du dossier et, lorsque cela est nécessaire, des éléments complémentaires recueillis auprès de l'utilisateur ou des partenaires.
- Apprécier de manière globale la situation de la personne : pathologies et déficiences, traitements et soins, limitations d'activité, autonomie, fatigabilité, environnement social, parcours de soins, formation, parcours professionnel, expériences d'insertion et perspectives d'accès ou de maintien dans l'emploi.
- Analyser le retentissement fonctionnel des pathologies, déficiences et traitements et contribuer à l'appréciation du taux d'incapacité au regard du guide-barème applicable aux personnes handicapées.
- Analyser les facteurs liés au handicap susceptibles de limiter durablement l'accès à l'emploi ou le maintien dans l'emploi, ainsi que les possibilités de compensation, d'adaptation, d'accompagnement ou de remobilisation, et contribuer à l'appréciation de la RSDAE.
- Conduire, lorsque l'analyse sur pièces nécessite d'être complétée, des entretiens d'évaluation avec les usagers, par téléphone ou en présentiel, et mobiliser si besoin un échange avec les partenaires impliqués dans la situation.
- Recueillir, lorsque cela est utile à l'évaluation, des éléments complémentaires auprès des professionnels de santé, établissements et services médico-sociaux, services sociaux, acteurs de l'insertion et de l'emploi ou autres partenaires concernés.
- Formaliser dans le système d'information métier une synthèse argumentée de l'évaluation et une proposition motivée destinée à l'examen en équipe pluridisciplinaire et/ou par la CDAPH.
- Contribuer, lorsque la situation le nécessite, à la préparation ou à la présentation de dossiers dans les instances d'examen compétentes.
- Repérer, au-delà de la demande d'AAH, les besoins relevant d'une évaluation globale de la situation et les autres droits, prestations ou orientations susceptibles de répondre aux besoins de la personne ; mobiliser l'expertise pluridisciplinaire nécessaire et contribuer à leur instruction selon l'organisation du service.
- Contribuer à l'articulation des évaluations AAH avec les enjeux d'orientation professionnelle, d'insertion, de maintien dans l'emploi et, plus largement, avec le projet de vie de l'utilisateur.
- Contribuer à l'harmonisation des pratiques d'évaluation et des propositions en participant à l'élaboration et à l'actualisation de repères, outils, trames et procédures communs.
- Identifier les difficultés récurrentes ou écarts de pratiques rencontrés dans l'évaluation des situations AAH-2 et contribuer à la proposition d'actions correctrices ou d'évolutions des outils et procédures.
- Contribuer, en lien avec l'encadrement, à la veille réglementaire et méthodologique relative à l'AAH-2 et à la prise en compte des évolutions ayant un impact sur les pratiques d'évaluation.
- Contribuer au suivi qualitatif de l'activité AAH-2.

COMPÉTENCES ET PROFIL RECHERCHÉS

- Diplôme d'État d'infirmier requis.
- Connaissance de la législation et de la réglementation relatives au handicap et aux droits des personnes en situation de handicap.
- Connaissance de la réglementation relative à l'AAH ou capacité à l'acquérir rapidement, notamment concernant l'appréciation de la RSDAE.

- Bonne compréhension du retentissement des pathologies, déficiences et traitements sur l'autonomie et l'insertion professionnelle.
- Capacité à conduire une évaluation globale et à articuler données cliniques, retentissement fonctionnel, facteurs environnementaux et enjeux d'insertion professionnelle.
- Maîtrise des techniques d'entretien et capacité à adapter la modalité d'échange à la situation de l'utilisateur.
- Capacité d'analyse de situations complexes et excellente qualité rédactionnelle pour produire des synthèses argumentées et objectivées.
- Aptitude au travail en équipe pluridisciplinaire, au partage d'expertise et au dialogue avec des partenaires variés.
- Respect des règles déontologiques, du secret professionnel et des droits des personnes.
- Aisance avec les outils informatiques et les systèmes d'information métier (SIMPHONI, GED après formation).

QUALITÉS ATTENDUES

- Rigueur, sens de l'observation, de l'analyse et de la synthèse.
- Qualités d'écoute, posture professionnelle et capacité à objectiver les éléments recueillis.
- Capacité à prendre du recul et à argumenter une appréciation dans un cadre réglementaire.
- Autonomie dans l'organisation du travail et capacité à prioriser l'activité.
- Goût du travail collectif et capacité à coopérer dans un environnement pluridisciplinaire.
- Capacité d'adaptation et intérêt pour une mission en cours de structuration et d'amélioration continue.

AVANTAGES

- 25 jours de congés annuels + 24 jours de RTT (au prorata de la présence et de la quotité de travail).
- Horaires flexibles avec des plages fixes.
- Télétravail possible jusqu'à 2 jours par semaine, selon les règles en vigueur.
- Remboursement des abonnements de transport domicile-travail à hauteur de 75 %.
- Participation employeur à la mutuelle et à la prévoyance labellisée.
- Restauration d'entreprise.
- Œuvres sociales du personnel territorial – CNAS.
- Formation continue et accès aux formations du CNFPT.
- Possibilité d'ouvrir un Compte Épargne-Temps au bout d'un an de présence.

La MDPH accompagne les agentes et agents en situation de handicap et met en place les aménagements nécessaires à toutes les étapes de leur carrière, quelles que soient les particularités de leur poste.

CONTACT

Envoyer CV et lettre de motivation conjointement par mail à :

vanessa.maurin@mdph.paris.fr et serviceRH@mdph.paris.fr